

AVIS PUBLIC

Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Mario Caron, en sa qualité de secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du *Code municipal*, à la salle du Vieux couvent de la MRC située au 268, rue d'Assise à Vallée-Jonction, le 14 mai 2020, à 10 heures, pour satisfaire aux taxes municipales et/ou scolaires impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Propriétaire au rôle et adresse l'immeuble	Matricule et lot(s)	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité au 20-02-2020)*
Valérie Hanna 2, rue Heidi Scott (Québec) G0S 3G0	4 732 170	Municipales : 7 482,90 \$ Scolaires : 2 182,20 \$
Lucien Taillefer 465, route du Président-Kennedy Scott (Québec) G0S 3G0	2 721 495	Municipales : 2 148,02 \$ Scolaires : 1 030,97 \$
Marco Veilleux 15, rue Giguère Scott (Québec) G0S 3G0	2 898 660	Municipales : 3 140,93 \$ Scolaires : 2 457,19 \$
James Allen 211, avenue des Îles Scott (Québec) G0S 3G0	2 720 758 5 692 908 5 692 907	Municipales : 3 688,29 \$ Scolaires : 682,94 \$

* Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

Conditions pour enchérir :

Personne physique : (pièce d'identité)

- ✓ Nom
- ✓ Date de naissance
- ✓ Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
- ✓ Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

Personne morale :

- ✓ Nom
- ✓ Forme juridique et loi constitutive
- ✓ Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)

- ✓ Nom
- ✓ Qualité du représentant (mandataire)
- ✓ Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex. : résolution, mandat, procuration ou autre)


Mode de paiement :

- Argent comptant
- Mandat poste, mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Les immeubles seront vendus à l'enchère publique sans garantie légale, le tout tel qu'ils se trouvent présentement, avec servitudes ou passives, apparentes ou non pouvant les affecter.

De plus, les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (article 1057 et suivants du *Code municipal*).

Donné à Vallée-Jonction, le 3 mars 2020.



Mario Caron, OMA
Directeur général
et secrétaire-trésorier

